

# TARIFS

des soins remboursables les plus courants pour les appareils auditifs de base\*

Nom: **Anna BURZYNSKI**  
 Numéro INAMI: **6 2337 67 100**  
 Numéro BCE: **BE 0418,975,266**

Nom: \_\_\_\_\_  
 Numéro INAMI: \_\_\_\_\_  
 Numéro BCE: **BE 0418,975,266**

Nom: \_\_\_\_\_  
 Numéro INAMI: \_\_\_\_\_  
 Numéro BCE: **BE 0418,975,266**

DESCRIPTION DES SOINS

MONTANT TOTAL

INTERVENTION INAMI

TICKET MODÉRATEUR PATIENT

Appareils auditifs de base\* pour les deux oreilles, incluant l'adaptation et le suivi par l'audicien pendant toute la période de renouvellement pour les bénéficiaires de 65 ans et plus.

Code nomenclature: 705574-appareillage stéréophonique  
 Appareil auditif de base\* pour une oreille, incluant l'adaptation et le suivi par l'audicien pendant toute la période de renouvellement pour les bénéficiaires de 65 ans et plus.

Code nomenclature: 705530- appareillage monophonique  
 Appareils auditifs de base\* pour les deux oreilles, incluant l'adaptation et le suivi par l'audicien pendant toute la période de renouvellement pour les bénéficiaires entre 18 et 65 ans.

Code nomenclature: 70552- appareillage stéréophonique  
 Appareil auditif de base\* pour une oreille, incluant l'adaptation et le suivi par l'audicien pendant toute la période de renouvellement pour les bénéficiaires de moins de 18 ans.

Code nomenclature: 705515- appareillage monophonique  
 Appareils auditifs de base\* pour les deux oreilles, incluant l'adaptation et le suivi par l'audicien pendant toute la période de renouvellement pour les bénéficiaires de moins de 18 ans.

Code nomenclature: 679195- appareillage stéréophonique  
 Appareil auditif de base\* pour une oreille, incluant l'adaptation et le suivi par l'audicien pendant toute la période de renouvellement pour les bénéficiaires de moins de 18 ans.

Code nomenclature: 679151- appareillage monophonique  
 Appareil auditif de base\* pour une oreille, incluant l'adaptation et le suivi par l'audicien pendant toute la période de renouvellement pour les bénéficiaires de moins de 18 ans.

**\*Appareil de base**  
 Appareil auditif de niveau technologique de base pour lequel le ticket modérateur est facturé. L'audicien ne facture aucun supplément complémentaire pour cela.

**\*\*Conventionné**  
 Un audicien conventionné respecte les tarifs standards de l'INAMI. Partie du tarif que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur**  
 Partie maximale du tarif que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels. Aussi appelé "intervention personnelle".

**Supplément**  
 L'audicien peut facturer un supplément pour les appareils auditifs d'un niveau technologique supérieur à l'appareil auditif de base, les accessoires et services supplémentaires non déterminés par l'INAMI.

**Montant total**  
 Montant maximal que vous payez pour vos soins dans le cas d'appareils auditifs de base. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.

**?**

**€**

**i**

Les tarifs à appliquer uniquement aux personnes inscrites auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux dépenses financières des soins.

AUDICIEN CONVENTIONNÉ\*\*